



**PLAN D'ORGANISATION
DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S.)
DU PLAN D'EAU DE CHÂTEAU ARNOUX-SAINTE-AUBAN**

Été 2026

Établissement : PLAN D'EAU DE CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN

Adresse : Avenue du Stade
04600 CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN

Téléphone : 04 92 64 28 65

Propriétaire exploitant : Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.



I – INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

1-1./ PLAN DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

1-1-1 Bassin

- Dimensions : surface au pourtour curviligne
- Surface : 590 M²
- Profondeur : mini 0.45 m. / maxi 1.29 m.

1-1-2 Toboggan 4 pistes

- Hauteur de chute : 4.70 m.
- Longueur de glisse : 15.40 m.
- Longueur amortissement : 10.00 m.

1-2./ MATÉRIEL DE SAUVETAGE SUR LE BASSIN :

- 3 Perches de sauvetage de 3 m.
- 1 Bouteille d'O₂ de 5 litres
- BAVU masques pour insufflateur
- Défibrillateur semi-automatique avec électrodes adultes et enfants
- Aspirateur manuel de mucosités

Le contrôle du matériel

Il sera effectué chaque jour avant l'ouverture de la piscine par les M.N.S ou les BNSSA qui reporteront ce contrôle sur le registre prévu à cet effet.

Et au préalable, le matériel aura été vérifié avant l'ouverture de l'installation.

1-3./ MATÉRIEL DE SECOURISME DANS LE POSTE DE SECOURS :

- Collier cervical (adulte-enfant)
- Couverture métallisée (survie)
- Pharmacie de premiers secours
- Plan dur

Le contrôle du matériel

Il sera réalisé une fois par semaine par les M.N.S ou les BNSSA qui compléteront la fiche d'état. L'objectif est de surveiller et de contrôler le matériel pour que rien ne manque, notamment dans la pharmacie.

1-4./ COMMUNICATION INTERNE :

- Un sifflet pour chaque M.N.S et BNSSA permettra d'alerter les personnels d'un éventuel sauvetage.
- Talkie-walkie nominatif pour assurer la communication entre les personnels de surveillance sur le bassin et les personnels d'accueil.

1-5./ COMMUNICATION EXTERNE :

Un téléphone fixe pour alerter les secours extérieurs et permettre toute communication avec l'extérieur :

<i>Personnes ou services</i>	<i>numéro</i>
Sapeurs-Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	04.92.64.00.02 ou le 17
Services techniques - astreinte	06.09.54.52.02
Elu – Responsable plan d'eau (Guy DELAHAYE)	06.09.58.51.87
Directeur des Services Techniques (Baptiste POURCHIER)	06-12-56-58-35
Responsable de service Plan d'Eau (E. HALSOUET)	06.09.54.52.10
Services techniques - standard	04.92.33.20.01
Police Municipale (L. SMADI)	06.09.54.52.16
Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban - standard	04.92.33.20.00

2 – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉTABLISSEMENT

2-1./ PÉRIODE D'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT AU PUBLIC :

- Le samedi 13 et dimanche 14 Juin 2026,
- Le samedi 20 et dimanche 21 Juin 2026,
- Le samedi 27 et dimanche 28 Juin 2026,
- Du mercredi 1^{er} Juillet au dimanche 30 Août 2026 (Fermeture technique le lundi).

Pour mémoire :

- Le mercredi 17 Juin 2026, le plan d'eau sera mis à disposition de l'UNAPEI. Cette occupation fera l'objet d'une convention spécifique précisant le respect du règlement intérieur et du POSS par les utilisateurs. Les surveillants de baignade communaux à l'exclusion de tout autre personnel seront mis à disposition pour assurer le fonctionnement prescrit par le présent POSS.
- Le plan d'eau est réservé pour la natation scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi du 08 au 26 Juin 2026. Pendant cette période, la fermeture technique sera le mercredi.

2-2./ HORAIRES D'OUVERTURE AUX SCOLAIRES :

Du 08 au 26 Juin 2026, selon le planning établi.

Fermeture hebdomadaire le mercredi pour entretien technique.

Pour mémoire :

- Les lundis 08, 15 et 22 Juin de 09 H.00 à 11 H.00 et le vendredi 19 Juin de 11 H.00 à 14 H.00, le plan d'eau sera mis à disposition du collège Camille Reymond pour l'organisation de séances de remise à niveau concernant le "savoir nager" des élèves de 6^{ème}. Cette occupation fera l'objet d'une convention spécifique précisant le respect du règlement intérieur et du POSS par les utilisateurs. Les surveillants de baignade communaux à l'exclusion de tout autre personnel seront mis à disposition pour assurer le fonctionnement prescrit par le présent POSS.

2-3./ HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE AU PUBLIC :

- De 11 H.00 à 18 H.30 du mardi au dimanche, sur la période prescrite à l'article 2-1 du présent POSS.
- Fermeture hebdomadaire le lundi.

2-4./ FRÉQUENTATION MAXIMALE INSTANTANÉE :

- 600 personnes.

2-5./ MOMENTS PRÉVISIBLES DE FORTE FRÉQUENTATION :

- Les après-midis de 14 H. à 18 H.00.

2-6./ TOBOGGAN

Le toboggan sera ouvert les mêmes jours que le plan d'eau de 14 H.00 à 18 H.00.

Toutefois, la mairie se réserve le droit de ne pas ouvrir cet équipement pour des raisons de sécurité.

3 - ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE DE LA SÉCURITÉ

3-1./ PERSONNELS DE SURVEILLANCE PRÉSENTS PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

- Période verte de 11 H.00 à 14 H.00 : **2 surveillants** (BEESAN et BNSSA dont au moins un BEESAN).
- Période rouge de 14 H.00 à 18 H.30 : **3 surveillants** (BEESAN et BNSSA dont au moins un BEESAN).

Les 2 surveillants seront répartis sur la zone de bain en fonction du nombre de baigneurs et le 3^{ème} spécifiquement affecté à la surveillance du toboggan. Un roulement des personnels est souhaitable sur les différents postes de surveillance pour éviter la lassitude.

3-2./ ZONES DE SURVEILLANCE : Toutes les zones de bain et toboggan.

3-3./ AUTRES PERSONNELS PRÉSENTS DANS L'ÉTABLISSEMENT : Personnel d'accueil en caisse et ponctuellement le personnel technique d'exploitation (hors temps de natation scolaire). Les agents de la police municipale seront présents dans l'enceinte du plan d'eau à 2 reprises les mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant la tranche horaire de 14 h à 17 h.

3-4./ CONTROLES DE LA QUALITE DE L'EAU :

a : Le personnel communal se chargera de faire une 1^{ère} analyse à leur prise de poste.
b : Les surveillants de baignade effectueront les analyses à minima 2 fois par jour : 1 contrôle avant l'ouverture le matin, 1 contrôle à 13 H.30 et éventuellement 1 contrôle dans l'après-midi en cas de forte affluence (en période rouge).

3-5./ LES PRODUITS CHIMIQUES : Les produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau et la désinfection des espaces communs seront obligatoirement stockés dans une zone non accessible au public et manipulés de manière à ce qu'aucune interface ou contact soit possible avec celui-ci.

L'eau sera désinfectée par l'usage de chlore gazeux.

Des produits participant à la stabilisation du chlore actif ainsi qu'à la régulation du pH sont également naturellement utilisés, injectés depuis les locaux techniques d'exploitation non accessibles du public.

4- ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

4-1./ ALARME AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT :

Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement : sifflet, talkie-walkie, téléphone.

Système de communication permettant d'informer le public dans l'établissement : micro et sono.

4-2./ CONDUITE A TENIR EN CAS DE NOYADE ET LÉSIONS CORPORELLES PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC.

DE 11 H.00 A 14 H.00

Sauveteur n°1

- Alerte les autres sauveteurs ou le personnel d'accueil par deux coups de sifflet
- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan de la victime
- Pratique les premiers gestes de secourisme
- Donne le message d'alerte au second sauveteur

Sauveteur n°2

- Donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation du plan d'eau
- Apporte les matériels d'oxygénothérapie et le défibrillateur auprès de la victime
- Prend connaissance du bilan de la victime
- Met en place le DSA (si besoin)
- Donne l'alerte aux secours extérieurs
- Pratique les gestes de secourisme en équipe avec le premier sauveteur

L'agent d'accueil

- Ferme l'entrée au public de la piscine.
- Appel au micro pour évacuation du public : bassin et plage.
- Ouvre les portes d'accès aux secours extérieurs
- Participe à l'organisation de l'évacuation du plan d'eau
- Se met à disposition des sauveteurs.

DE 14 H.00 A 18 H.30

Sauveteur n°1

- Alerte les autres sauveteurs ou le personnel d'accueil par deux coups de sifflet
- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan de la victime
- Pratique les premiers gestes de secourisme
- Donne le message d'alerte au second sauveteur

Sauveteur n°2

- Donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation du plan d'eau
- Apporte les matériels d'oxygénothérapie et le défibrillateur auprès de la victime
- Prend connaissance du bilan de la victime

Sauveteur n° 3

- Participe à l'organisation de l'évacuation du plan d'eau
- Se met à disposition des sauveteurs.

L'agent d'accueil

- Ferme l'entrée au public de la piscine
- Appel au micro pour évacuation du public : bassin et plage.
- Ouvre les portes d'accès aux secours extérieurs
- Se met à disposition des sauveteurs.

Exercices d'entraînement

Pour une efficacité optimale, des exercices d'entraînement et de simulation seront effectués à minima une fois par mois (et lors du changement des équipes saisonnières le cas échéant) ainsi que la semaine avant le commencement de la natation scolaire, **soit le 05 Juin 2026.**

Cela permettra de mettre en œuvre toute la procédure du POSS en améliorant les actions et les temps de réaction de chacun.

APPROBATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

Le présent POSS sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal préalablement aux dates d'utilisation du plan d'eau.

Fait à Château-Arnoux-Saint-Auban, le

Le Maire :

Philippe BERTRAND